

# BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES  
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES  
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard ..... 01-40-58-75-00

Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

## BODACC « A »

### Annonce n° 923

#### 69 – RHÔNE

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

#### Ventes et cessions

958 501 009 RCS Lyon.

#### MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : 6, Rue De Catalogne, Zac des Pivolles, 69150 Décines-Charpieu.

Oppositions : Article L236-14 du code de commerce..

Commentaires : Avis de traité de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 septembre 2020 à Rouffach, les sociétés : MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 800 000 € Siège social : 6, rue de Catalogne Zac des Pivolles - 69150 DECINES-CHARPIEU 958 501 009 RCS LYON, ET MAHLE AFTERMARKET SAS Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 037 000 € Siège social : 5, avenue de la Gare - 68250 ROUFFACH 494 606 882 RCS COLMAR, ont établi un traité de fusion par absorption de la société MAHLE AFTERMARKET SAS par la société MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS, à qui la première société apporterait la totalité de son actif sur la base des comptes prévisionnels à la date du 31 octobre 2020 à minuit pour une valeur de 11 904,09 €, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif à la même date, soit 1 001 325,54 €, soit un apport net de (989 421,45) €. La société mère MAHLE FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 29 181 499,64 €, dont le siège social est 5 avenue de la Gare - 68250 ROUFFACH, 379 206 212 RCS COLMAR, détenant 100 % tant de la société absorbée, MAHLE AFTERMARKET SAS, que de la société absorbante, MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société bénéficiaire contre des actions de la société qui disparaît, en application de l'article L 236-3 II du Code de commerce. Conformément aux dispositions du règlement ANC 2019-08 du 8 novembre 2019, la société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau (PCG art. 746-1). Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société MAHLE FRANCE SAS depuis la date du 1er novembre 2020 00h01 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS. Le projet de fusion a été déposé le 30 septembre 2020, pour le compte de la société absorbante, au Greffe du Tribunal de commerce de LYON et le 30 septembre 2020, pour celui de la société absorbée, au Greffe du Tribunal d'Instance de COLMAR. Les créanciers des sociétés MAHLE FRANCE SAS et MAHLE AFTERMARKET FRANCE SAS dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code

de Commerce. La société MAHLE FRANCE SAS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis..

